

TERMES ET CONDITIONS DE VENTE

1. Identité du VENDEUR

Birmingham Glass Solutions Ltd, (également commercialisée sous le nom Birmingham.mu) ci-après dénommé le VENDEUR s'engage à fabriquer, traiter et vendre, et l'ACHETEUR ("ACHETEUR") accepte d'acheter des produits (tels que définis ci-dessous) conformément aux présents Termes et Conditions qui constituent un contrat de vente entre le VENDEUR et l'ACHETEUR (« Contrat »).

2. Application de cet accord

- 2.1 L'ACHETEUR accepte que le présent Contrat s'applique sans réserve à (i) tous les devis et les offres de vente faits par le VENDEUR et / ou (ii) toute acceptation par le VENDEUR de toute proposition d'achat ou de Bon de Commande de la part de L'ACHETEUR (un "Bon de Commande") et les services et produits vendus (les "Produits").
- 2.2 Lorsque ces termes et conditions ont été communiqués (par email ou autrement) à l'ACHETEUR, l'ACHETEUR accepte d'être lié par cet accord (selon la première éventualité) :
 - (a) Communication au VENDEUR de sa décision d'acheter les Produits ;
 - (b) Livraison d'un bon de commande pour les Produits ;
 - (c) Acceptation de la livraison des Produits ; ou
 - (d) Effectuer un dépôt ou un paiement partiel pour les Produits, comme indiqué dans le devis du VENDEUR et / ou la facture.
- 2.3 Le bon de commande doit inclure la description précise du ou des Produits et des quantités commandées ainsi que les prix de ces Produits. L'ACHETEUR accepte que tout Bon de Commande de la part de l'ACHETEUR est destiné aux seules fins administratives de l'ACHETEUR et que le VENDEUR renonce à toute autre condition relative à ce Bon de Commande.
- 2.4 Les parties (ACHETEUR ET VENDEUR) conviennent que tout Bon de Commande ou décision d'achat doit être valablement communiqué par email et l'ACHETEUR accepte que le VENDEUR donne son acceptation à tout Bon de commande ou décision d'achat également par email.

3. Acheteurs avec crédit autorisés

- 3.1 Un Acheteur sera considéré comme un Acheteur avec Crédit Autorisé si cela est expressément mentionné dans les Conditions de paiement du VENDEUR et / ou dans le devis et / ou la facture ultérieure.
- 3.2 Sauf accord contraire, tout crédit accordé à un Acheteur avec Crédit Autorisé est strictement d'une période maximale de 30 jours à compter de la date de facturation.
- 3.3 Les limites de crédit et les conditions de paiement sont entièrement à la seule discrétion du VENDEUR qui peut modifier ou enlever cette facilité à tout moment.

4. Informations importantes à propos des Produits

4.1 CRÉDENCES EN VERRE (SPLASHBACKS) & REVÊTEMENTS MURAUX

- a) Type de verre : Du verre recuit monolithique (verre ordinaire) est utilisé, qui n'est pas résistant à la chaleur. Donc, cuisinière à gaz doit être placée de façon à ce que ses flammes soient à proximité immédiate ou n'entrent en contact direct avec la surface de la crédençe.
- b) Couleur : La tolérance de la variation de couleur est de 10%. Si la commande est traitée par lots ou à des intervalles différents, nous ne pouvons pas être tenus responsables en cas de variations dans les couleurs concernant des matériaux commandés à des périodes différentes.

4.2 FILM POUR VITRE ET APPLICATION DE VINYLE

- a) Effet réfléchissant du film - Les films pour vitre à effet réfléchissant présentent une double réflexion, principalement à l'extérieur et confèrent ainsi une intimité à l'intérieur pendant la journée, alors que la gamme non-réfléchissante n'offre pas la même intimité.
- b) Épaisseur - LLumar 45 µ (microns) et Nexfil 38 µ (microns).
- c) Selon l'emplacement, le film de fenêtre et le vinyle prendront jusqu'à 60 jours pour durcir complètement.
- d) Le film sera joint à toute ouverture dépassant 1,5 M de largeur.
- e) Des espaces entre les bords de 1 mm à 4 mm sont toujours coupés sur le périmètre du verre pour assurer l'élimination de l'eau et une bonne adhérence, pour éviter que le film se soulève ou se décolle ultérieurement.
- f) Tout film qui contient des découpes devra être complètement séché avant que la feuille de transfert soit enlevée. Cela peut prendre entre 5 à 10 jours, en fonction de la complexité de la découpe.
- g) Bien que toutes les mesures de précaution soient prises pour une installation professionnelle dans les règles de l'art, les films pour vitre peuvent néanmoins renfermer de la poussière, empreintes de doigts, plis ou autres particules. La méthode utilisée par le VENDEUR est en ligne avec les standards techniques internationaux de LLumar et le VENDEUR ne peut garantir une installation parfaite.

4.3 FILM DE FENÊTRE ET ENLÈVEMENT DE VINYLE

- a) Verre à revêtement - Si le verre contient un revêtement à basse émissivité, il peut être légèrement torsadé après le retrait du film, si le revêtement a été collé au film. Les risques que cela se produise sont de la responsabilité du client, lors du retrait du film et Birmingham Glass Solutions Ltd n'accepte aucune responsabilité en cas de tels dommages.
- b) Odeur forte : Notez que les détachants pour vitres contiennent des produits chimiques et ont également une "odeur chimique".

4.4 BARRES ANTI-EFFRACTION EN POLYCARBONATE TRANSPARENT

- a) Les barres anti-effraction transparentes en polycarbonate sont installées comme barrière anti-intrusion et non comme moyen principal de prévention des intrusions.
- b) Les barres anti-effraction existantes doivent être retirées par le client, mais moyennant un supplément, Clear Guard peut prendre en charge leur enlèvement.
- c) Les stores et les rideaux doivent être enlevés par le client avant l'installation.

4.5 TABLEAU EN VERRE

- a) Le film couleur sera joint à tous les verres dépassant 1,2 M de largeur.
- b) Les tableaux magnétiques ne sont pas conçus pour soutenir du papier épais. La performance magnétique en souffrira puisque l'acier est placé loin derrière la surface du verre.

4.5 DOUCHE SANS ENCADREMENT OU ENCADREMENT PARTIEL

- a) Des fuites de vapeur ou d'eau peuvent se produire pour une douche sans cadre, bien que les portes et les boîtiers soient fabriqués pour s'adapter à des tailles données. Dans certains cas, les fuites sont inévitables en raison de circonstances multiples.
- b) Bien que les raccords en acier inoxydable réagissent de manière négligeable aux champs magnétiques, ils peuvent également contenir un certain nombre d'autres éléments à concentrations variables, tels que les ressorts en fer.
- c) Les mesures finales seront prises après la pose de la maçonnerie et la pose des carreaux.
- d) Nous recommandons que tous les travaux importants (maçonnerie, carrelage) soient terminés avant l'installation de la porte en verre pour la douche.
- e) Birmingham.mu ne sera pas tenu pour responsable de tout accident et / ou accident malheureux dans les cas suivants :
 1. Aucune information adéquate fournie par le client au sujet de la plomberie et / ou de l'installation électrique fonctionnant sur le site où l'installation sera faite.
 2. Mauvaise installation des carreaux tels qu'un mauvais alignement, une mauvaise couverture de mortier, un adhésif insuffisant, un excès de carreaux qui risquent d'affecter l'efficacité de

l'installation.

4.6 BALUSTRADE, FAÇADE, TOITURE, REVÊTEMENT DE SOL EN VERRE

- a) Le type de verre utilisé pour les balustrades, façades, toitures ou revêtements de sol en verre est du verre de sécurité renforcé (laminé).
- b) Calculs d'ingénierie (performance) pour 1. Verre 2. Structure 3. Contrainte thermique 4. Confort 5. Pression du vent & autres pressions 6. La résistance au feu n'est incluse dans aucun devis sauf indication contraire.
- c) Pour les balustrades, dépendant de plusieurs facteurs en ce compris la dilatation thermique (à éviter), l'alignement, la pression du vent etc., il y aura des espaces (approximativement de 10 mm à 60 mm de large) entre les panneaux. Les espaces de haut en bas peuvent contenir des variations imperceptibles qui sont fréquemment dues à la manipulation nécessaire pour un alignement approprié.

5. Prix des produits

- 5.1.1 MODIFICATION DU PRIX DU DEVIS - Les prix des Produits seront décrits sur le devis du VENDEUR et seront en vigueur pour la période indiquée sur le devis. Tous les prix et devis sont basés sur les coûts actuels et peuvent être modifiés sans préavis après l'expiration du devis ou l'estimation des coûts envoyés.
- 5.1.2 MODIFICATION DU PRIX APRÈS ACOMPTE – Dans le cas du versement d'un acompte avant la visite d'inspection finale, les prix affichés sur le devis du VENDEUR peuvent varier après ladite visite d'inspection finale.
- 5.1.3 MODIFICATION DU PRIX APRÈS FACTURATION - Les prix des Produits et / ou du Service et / ou de la logistique mentionnée dans toute facture peuvent varier après la visite d'inspection finale. Les variations peuvent inclure (a) des changements dans les quantités ; (b) des changements dans la qualité ou autres caractéristiques ; (c) des changements dans les dimensions (hauteur, largeur et épaisseur) ; (d) tout Produit et / ou service et / ou logistique supplémentaire requis ; ou (e) des changements dans la séquence ou le calendrier des travaux. Cette clause donne au VENDEUR le droit de modifier et tout ajustement à la facture sera traité comme une "Variation".
- 5.2 Tous les prix seront en Roupies Mauriciennes (Rs.) et inclus la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), sauf indication contraire.
- 5.3 Tous les paiements doivent être faits par (i) espèces, ou (ii) chèques au nom de BIRMINGHAM GLASS SOLUTIONS LTD, ou (iii) par virement bancaire (MCB - A / C 000443031878).
- 5.4 Sauf pour les Acheteurs avec Crédit Autorisés, l'ACHETEUR devra verser au VENDEUR 70% d'acompte lors de la confirmation de la commande et tout solde sur les factures émises par le VENDEUR devra être payé dans les sept (7) jours suivant la date d'achèvement / livraison.
- 5.5 En cas de paiement effectué en retard, le VENDEUR se réserve le droit de facturer des intérêts sur la somme non-payée, à un taux de 8% au-dessus du taux de base commercial.
- 5.6 En cas de montant non-payé au VENDEUR, et récupérer par l'intermédiaire d'un Avoué, l'ACHETEUR sera responsable du paiement de tous les frais encourus ainsi que de la commission habituelle de 10% du montant total concerné payable à un Avoué.
- 5.7 L'ACHETEUR n'a aucun droit de compensation ou de déduction pour les Produits prétendument non conformes, défectueux ou endommagés sans l'accord préalable écrit du VENDEUR.
- 5.8 Le VENDEUR ne retournera ni ne remboursera aucun dépôt ou paiement une fois reçu. Une fois les paiements reçus par le VENDEUR, ce dernier les utilise aussitôt pour payer les services de main-d'œuvre et les matériaux alloués au projet.
- 5.9 Sauf stipulation expresse contraire, les paragraphes 5.1 à 5.8 s'appliquent à tous les Acheteurs, y compris les Acheteurs avec Crédit Autorisés.
- 6.0 Le VENDEUR doit vérifier toutes les informations et spécifications avant le versement de son acompte.

6. Livraison et accessibilité au site

- 6.1 Toute heure spécifiée pour la livraison est donnée à titre indicatif et ne constitue pas une obligation contractuelle. Le non-respect de ces délais de livraison par le VENDEUR ne donne pas le droit à l'acheteur de réclamer une perte ou un dommage au VENDEUR. De plus, le VENDEUR ne sera pas tenu d'annuler et / ou suspendre la commande en cas de non-respect de la date de livraison estimée, d'annulation ou de suspension de la prestation de services.
- 6.2 Lorsque les Produits incluent l'installation et / ou la livraison, l'ACHETEUR accordera un libre accès aux zones de travail au VENDEUR ou à ses agents / employés pour livrer et / ou effectuer des levés / gabarit / installations.
- 6.3 Si l'ACHETEUR manque de prendre livraison des Produits dans les délais impartis (délai que le VENDEUR aura donné à l'ACHETEUR au préalable), il autorise le VENDEUR à recouvrer tous les frais et dépenses encourus en conséquence.
- 6.4 L'ACHETEUR aura, au moment de la commande, la responsabilité d'informer le VENDEUR de tous les facteurs qui pourraient affecter la bonne livraison et / ou l'étude / la modélisation / l'installation des Produits. Si le site n'est pas accessible, il autorise le VENDEUR à recouvrer tous les coûts et dépenses encourus en conséquence.
- 6.5 L'ACHETEUR sera entièrement et exclusivement responsable des frais supplémentaires encourus par le VENDEUR pour effectuer la livraison et / ou l'installation, dans le cas où le site n'est pas facilement accessible et / ou tout facteur non déclaré pouvant affecter la livraison et / ou l'installation.
- 6.5.1 Si le chantier (projet) de l'acheteur est confronté à un retard de plus de 15 jours (quinze) à compter de la date de livraison prévue, le VENDEUR s'engage à facturer l'ACHETEUR une indemnité de stockage journalier de Rs 100 par panneau pour une période maximale de 30 (trente) jours.
- 6.5.2 Dans l'éventualité où le chantier (projet) de l'acheteur est confronté à un retard supplémentaire après la période de 30 (trente) jours susmentionnée, l'ACHETEUR devra faire des arrangements pour récupérer immédiatement le verre et le stocker dans un espace sécurisé et ventilé. Si aucune action n'est entreprise par l'ACHETEUR, le VENDEUR déplacera le Produit vers des installations de stockage payantes et la facture sera adressée à l'acheteur qui devra s'acquitter de la totalité du paiement avant la livraison/installation du produit sur son site. L'ACHETEUR prendra l'entière responsabilité de couvrir tous les frais de stockage et sera tenu responsable de tous les risques et dommages qui pourraient en résulter.
- 6.6 Si l'ACHETEUR ne se présente pas au lieu et à l'heure de livraison spécifiés dans un délai raisonnable (qui ne doit en aucun cas dépasser une heure), le VENDEUR se réserve le droit d'annuler la livraison et / ou l'installation et être en droit de récupérer tous les frais et dépenses encourus à la suite de cela. La livraison sera alors reportée en fonction de la disponibilité du VENDEUR.
- 6.7 La livraison et/ou l'installation doivent être effectuées comme décrit sur le devis du VENDEUR. Il est de la responsabilité de l'ACHETEUR de lire, vérifier et demander des éclaircissements, si nécessaire, pour tous les Produits, les descriptions et leurs quantités avant d'approuver un devis. Toute demande de service supplémentaire et / ou de Produit et/ou de logistique non mentionnée dans les devis et/ou les factures du VENDEUR sera traitée comme une variation et sera facturée comme un « item supplémentaire ».
- 6.8 Lorsque les Produits doivent être récupérés par l'ACHETEUR, ce dernier dispose de 2 semaines pour récupérer ses Produits ; dans le cas contraire, l'ACHETEUR sera tenu pour responsable de tous les risques et dommages pouvant résulter d'un tel retard et le VENDEUR peut, à son entière discrétion, disposer des produits de la façon qu'il jugera nécessaire
- 6.9 Le VENDEUR se réserve le droit de retarder ou de suspendre les livraisons ou installations si l'ACHETEUR ne remplit pas ses obligations contractuelles de paiement.

7. Commande Spéciale (SPECIAL ORDER)

- 7.1 Une Commande Spéciale est une commande de produits non stockés, spécialement commandés au(x) fournisseur(s) concerné(s) sur demande et approbation de l'ACHETEUR. La production et la livraison de ces Produits sont totalement indépendantes du contrôle du VENDEUR car elles dépendent entièrement de la disponibilité en usine de notre fournisseur et / ou de l'espace disponible de la compagnie maritime.
- 7.2 Des retards peuvent survenir en raison des intempéries, de la fermeture du port, du trafic maritime et du retard d'exploitation etc. Le VENDEUR est donc libéré de toute responsabilité pour tout retard d'expédition et retard de livraison.
- 7.3 Si l'ACHETEUR opte pour des Produits en Commande Spéciale, ce dernier reconnaît et accepte le fait qu'une Commande spéciale ne peut être ni modifiée, annulée, retournée et / ou refusée pour quelque raison que ce soit.

8. Risques

- 8.1 Dès la livraison des Produits, l'ACHETEUR prend en charge tous les risques, y compris la perte totale ou partielle des Produits. Les défauts de qualité causés par une mauvaise manipulation du produit après la livraison et / ou l'installation ne seront pas considérés.
- 8.2 Nonobstant la livraison, les Produits livrés resteront la propriété exclusive et inaliénable du VENDEUR jusqu'au paiement intégral et inconditionnel du prix et des frais des accessoires facturés. Jusqu'au paiement final, le VENDEUR conserve le droit de récupérer les Produits aux frais de l'ACHETEUR, quelle que soit la personne qui les détient. Dès la livraison, l'ACHETEUR doit s'assurer que les produits demeurent facilement identifiables jusqu'au paiement intégral et inconditionnel des prix et des accessoires tels que facturés.
- 8.3 Dans le cas où le VENDEUR est jugé responsable pour quelque dommage que ce soit, la responsabilité de l'entreprise sera strictement limitée à la valeur des biens vendus.
- 8.4 Bien que toutes les précautions nécessaires soient prises, le verre demeure un matériau fragile qui peut se briser pendant son chargement, expédition ou manutention. En cas de cassure, le VENDEUR retraitera le verre et livrera le Produit dans un délai différé. En cas de bris, le VENDEUR ne sera pas tenu responsable pour tout retard de livraison. Voir Clause 6.1
- 8.5 L'ACHETEUR reconnaît et accepte que les Produits commercialisés par le Vendeur consistent d'objets dangereux. Afin de prévenir les risques de blessures, l'ACHETEUR sera responsable de limiter l'accès aux personnes non autorisées à la zone de travaux délimitée par le VENDEUR.
- 8.6 L'ACHETEUR doit s'assurer qu'enfants et/ou animaux soient sous étroite surveillance pendant la phase d'installation.
- 8.7 L'ACHETEUR accepte le fait que les employés du VENDEUR soient équipés de chaussures de protection selon les normes en matière de santé et sécurité au travail et qu'en aucun cas, on ne peut leur demander de les enlever sous peine d'être considéré comme une infraction majeure à la loi.

9. Politique d'annulation ou de retour

- 9.1 Une fois livré, aucun Produit ne pourra être repris par le VENDEUR ou échangé.
- 9.2 En raison de la nature des Produits du VENDEUR, aucune commande ne peut être annulée. Si nécessaire, tous les frais et dépenses encourus jusqu'à la date de changement, seront facturés à l'ACHETEUR, sous réserve que le VENDEUR ait le droit de recouvrer les dommages qu'il pourrait subir.
- 9.3 Nous nous réservons le droit de refuser ou d'annuler toute commande passée pour un produit, sans responsabilité, pour l'une des raisons suivantes :
- Problèmes techniques
 - Non-disponibilité du (des) produit (s).
 - Problème de paiement identifié par notre département financier.
 - Cassure du Produit pendant son chargement, son expédition ou sa manutention.
- 9.4 L'annulation pour les raisons susmentionnées reste indépendante du fait que la commande ait été confirmée et / ou le paiement ait été reçu. Après le calcul de tous les coûts, frais et dépenses qui en découlent, le paiement sera remboursé et l'ACHETEUR en sera informé. Il faudra compter 30 jours ouvrables pour rembourser le montant dans le compte de l'ACHETEUR.

10. Responsabilité de l'ACHETEUR : Entretien et maintenance du Produit

- 10.1 Il est de la responsabilité de l'ACHETEUR d'éviter une manipulation, une installation ou un stockage inadéquat qui peut abîmer ou endommager irréversiblement les produits après leur livraison et / ou leur installation.
- 10.2 Les responsabilités de l'ACHETEUR après la livraison et / ou l'installation sont les suivantes :
- NE JAMAIS UTILISER des produits acides sur ou à proximité du verre, accessoires en inox, miroirs, jointures ou polycarbonate. Ces produits acides peuvent provoquer l'oxydation, la corrosion, la rouille ou de la coloration (taches). De plus, veillez à ne pas stocker des produits acides à proximité de la douche.
 - Pour le nettoyage de toute notre gamme de produits, nous recommandons UNIQUEMENT l'utilisation d'eau chaude savonneuse. L'utilisation de produits chimiques est fortement déconseillée car elle peut entraîner une décoloration ou une détérioration des produits.
 - N'utilisez pas d'agents de nettoyage agressifs sur toute notre gamme de produits. Cela inclut les acides, l'eau de Javel ou l'utilisation d'agents de nettoyage abrasifs ou de chiffons durs ou d'éponges à récurer.
 - Pour le polycarbonate, n'utilisez pas de chiffon sec pour polir. Utilisez un détergent doux savonneux pour laver et rincer à l'eau tiède. Essayez avec un chiffon humide.
 - Pour les portes de douche sans encadrements, les coupe-bises, les jointures et les butées de porte sont sous garantie pendant une période de 6 (six) mois à compter de la date de l'installation. Veuillez noter qu'il est nécessaire à l'entretien des portes de douche en verre de remplacer ces matériaux après un certain temps. Le changement de ces pièces est de la responsabilité de l'ACHETEUR après l'expiration de la garantie initiale. Ces matériaux sont facilement disponibles à l'achat auprès du VENDEUR.
 - Pour la teinture de verre par l'eau calcaire, nous recommandons UNIQUEMENT des produits naturels d'une société spécialisée.
 - Pour les crédences en verre (Splashbacks), ne mettez pas de casseroles ou de poêles sur la surface en verre ou ne laissez en aucun cas une flamme de la plaque à gaz rentrer en contact avec le verre. Le transfert direct de chaleur peut provoquer une rupture / fissuration.

11. Limites de garantie

- 11.1 Le VENDEUR fournit à l'ACHETEUR une Garantie Limitée. Tous les termes, conditions et garanties, autres que ceux expressément énoncés dans le présent contrat ou dans toute garantie écrite spécifique émise par le VENDEUR, sont exclus.
- 11.2 L'ACHETEUR comprend et accepte qu'aucune garantie en vertu du présent contrat ne sera disponible pour ces Produits vendus mais pas entièrement payés. Aucune réclamation ne sera considérée si la facture n'est pas produite.
- 11.3 Cette garantie limitée s'applique uniquement à l'ACHETEUR et ne peut être cédée ou transférée par l'ACHETEUR à quiconque.
- 11.4 Cette garantie limitée sera le seul et unique recours disponible pour l'ACHETEUR après la livraison et / ou l'installation.
- 11.5 Cette garantie limitée ne s'applique pas dans les cas suivants :
- TOUT dommage ou cassure de verre ou de miroir après une livraison / installation réussie ;
 - Décoloration ou taches dues à l'eau calcaire causée aux panneaux de verre ;
 - Toute modification non-autorisée ou modification apportée au Produit ;
 - Absence de soins de base et d'entretien donnés au Produit ;
 - Nettoyage avec de mauvais produits ;

- Les dommages causés par l'installation par un tiers ;
 - Articles toxiques ou chauds placés trop près des produits ou pendant une longue période prolongée sur les produits ;
 - Après l'inspection, s'il est déterminé que le produit n'a pas été entretenu conformément aux lignes directrices sur l'entretien et la maintenance du Produit en vertu du paragraphe 8 ; ou
 - Les dommages causés par une conception défectueuse, une manipulation imprudente, une altération et une mauvaise utilisation ;
 - Tentative d'effraction pour un produit en polycarbonate ;
 - Produits qui ont été ajustés, modifiés ou réparés par des tiers (autres que le VENDEUR) ;
 - Produits qui ont été installés par des tiers (autres que le VENDEUR)
- Miroirs
 - Le produit est entreposé dans l'eau ou tout autre liquide
 - Le produit est endommagé ou modifié suite à sa manutention, stockage, fabrication ou installation après avoir été livré avec succès par le VENDEUR à l'ACHETEUR
 - Le revêtement ou la peinture de fond est attaqué par des lubrifiants, détergents, joints et enduits d'étanchéité, silicone ou produits chimiques nettoyants, colles, adhésives, peintures, solvants ou exposition à des solvants ou autres produits chimiques.
 - Le produit est installé en extérieur, abris de piscine, douches, produits de réfrigération.

12. Recours à la Garantie & Autres recours

- 12.1 Avant d'entreprendre des travaux correctifs relatifs à tout produit vendu par le VENDEUR, un représentant de l'ACHETEUR et un représentant du VENDEUR, devront effectuer une inspection visuelle en ligne avec les critères de la Glass and Glazing Federation (GGF) Visual Quality Standard for Glass, où le produit devra être visualisé à une distance minimale de 3 (trois) mètres derrière le produit.
- 12.2 Dans le cas où des travaux correctifs doivent être effectués, ils doivent être effectués à une heure appropriée et pratique, selon la disponibilité du VENDEUR.
- 12.3 Dans le cas où le problème ne concerne pas les Produits du VENDEUR, mais un autre problème, le VENDEUR aura le droit de recouvrer tous les coûts et dépenses encourus en conséquence.
- 12.4 Le VENDEUR doit réparer ou, à son choix, remplacer tout Produit défectueux couvert par la Garantie Limitée.
- 12.5 La garantie limitée est une offre unique et n'est pas être renouvelée après tout travail correctif et / ou le remplacement de tout produit défectueux.

13. Gamme de Produits - Couverture de Garantie

- Barres antivol en polycarbonate - 10 ans de garantie contre le jaunissement.
- Tableau d'écriture en verre - 10 ans de garantie pour les défauts de matériel qui peuvent rendre le tableau d'écriture en verre inutilisable comme tableau effaçable à sec.
- Crédence en verre (Splashbacks) - 2 ans de garantie contre le mauvais montage et la décoloration
- Protection Solaire / Film UV pour bâtiments - LLumar garantie de 7 à 10 ans (selon le produit sélectionné) et Nexfil 3 ans de garantie. La garantie mentionnée est uniquement contre la fissuration, le décollage, la démétallisation, le bullage, et le délaminage. Marque Sondery de Chine, aucune garantie.
- Protection Solaire / Film UV pour Automobile - LLumar 5 ans de garantie et Nexfil 1 an de garantie. La garantie mentionnée est uniquement contre la fissuration, le décollage, la démétallisation, le bullage, et le délaminage. Marque Sondery de Chine, aucune garantie.
- Film dépoli décoratif - 3 ans de garantie contre le craquage, le décollage, la démétallisation, le bullage, le délaminage.
- Cabine de douche sans cadre / porte / panneaux - 2 ans de garantie sur le matériel défectueux et 6 mois sur les joints et joints d'étanchéité.
- Miroir - 2 ans de garantie Pilkington ou Guardian Mirrors contre des défauts majeurs liés à l'argenteur. (Voir les limitations à la Clause 11.5. Pas de garantie pour les miroirs fabriqués en Chine.

14. Force Majeure

- 14.1 Si l'exécution de cet accord est empêchée par un cas de force majeure, le VENDEUR sera exempté, à condition qu'il fasse des efforts raisonnables pour surmonter ou remédier à son incapacité à effectuer ses services aussi rapidement que possible.
- 14.2 Force Majeure désigne tout événement hors du contrôle raisonnable du VENDEUR et comprend, sans limitation, ce qui précède : grèves, émeutes, incendies, inondations, accidents, embargo, retards de transporteurs, pénurie de matières premières, nouvelles lois ou réglementations.

15. Loi applicable

- 15.1 Le présent contrat est régi et interprété conformément aux lois de l'île Maurice.
- 15.2 L'ACHETEUR consent et accepte que tout litige, désaccord ou réclamation survenant entre les parties soit, au seul choix du VENDEUR, résolu définitivement :
- Dans les Tribunaux de Maurice qui ont autorité sur le VENDEUR ; ou
 - Conformément au Règlement d'Arbitrage de Maurice par un Arbitre ou des Arbitres nommés par la Cour.
- 15.3 Aucune altération, changement, modification ou ajout à ces Termes et Conditions de Vente ne sera contraignante pour le VENDEUR à moins que ce soit fait par écrit et dûment signé par toutes les parties concernées.

LU ET APPROUVÉ

Nom du client

Date

Numéro de facture :